

CONCOURS POWER STARTER 2013



RÈGLEMENT DU CONCOURS POWER STARTER 2013

Les objectifs du concours

- Elargir le réseau d'entraide solidaire de Cyberelles;
- Utiliser les NTIC comme levier d'insertion et de réussite professionnelle;
- Encourager le développement de l'entrepreneuriat digital au féminin;
- Promouvoir l'égalité des chances et des diversités;
- Favoriser l'innovation en soutenant des e-entrepreneuses.

Organisation de la sélection et calendrier

• Diffusion de l'appel à candidates :

- Le présent appel à candidates sera accessible en ligne sur le portail de Cyberelles www.cyberelles.com/concours-power-starter
- Il sera également relayé par les partenaires Cyberelles engagés à faire connaître au plus grand nombre ce concours spécifique.

Eligibilité

Pour être éligible à concourir, le projet devra être porté par une ou plusieurs personnes (regroupées ou non en société) dont au moins une serait une femme issue des Quartiers¹ et ayant 18 ans ou plus.

Catégories

Les projets seront classés en trois catégories :

- **Catégorie «e-Entrepreneuse»** : porteuses de projet présentant une réelle création d'entreprise dont tout ou partie est rattaché au digital.
- **Catégorie «Espoir»** : entreprise en cours de création, dont le projet est suffisamment avancé pour pouvoir juger de sa qualité et viabilité.
- **Catégorie «Coup de coeur»** : projet qui répond aux critères de l'une ou l'autre catégorie précédente tout en ayant une forte capacité à devenir leader sur son marché.

Critères d'éligibilité et d'évaluation pour la sélection des dossiers

Les projets des candidates seront jugés sur des critères de potentiel **économique**, d'**innovation** et de **qualités entrepreneuriales**. Elles doivent donc présenter :

- Un projet économiquement viable.
- Un projet innovant qui doit être en relation avec le monde digital.
- Un projet porté par une ou plusieurs femmes issue(s) des quartiers et/ou de la diversité.

¹Quartiers urbains prioritaires : ZUS,ZFU, ZRU

La sélection des projets se fera sur les critères suivants :

- **Innovation caractérisée** (technologique, d'usage, sociale...)
- **Faisabilité du projet**, notamment sur la cohérence du plan de financement du projet
- Capacité à **créer de l'emploi** et/ou à devenir **leader sur son marché**
- Capacité à développer son business via le digital de façon innovante pour son marché cible.

Le Jury

Le jury est composé d'entrepreneur(e)s, d'investisseurs (Business Angels) et d'expert(e)s reconnu(e)s.

Confidentialité

Les dossiers de candidature ainsi que les délibérations des jurys sont confidentiels. Les membres du jury auront tous signés une clause de confidentialité.

Obtention des dossiers de candidature

Le présent appel à candidates est accessible en ligne sur le portail de Cyberelles

www.cyberelles.com/concours-power-starter

Pour tous renseignements, il est possible d'adresser un mail à powerstarter@cyberelles.com

Dépôt des dossiers

Chaque dossier devra comprendre :

1. Le dossier de candidature dûment rempli
2. les comptes annuels des précédents exercices si l'entreprise existe depuis plus d'un an
3. le(s) CV(s) de la (des) porteuse(s) de projet ou chef(s) d'entreprise
4. la lettre d'engagement signée

Le dossier de candidature peut être envoyé par e-mail à powerstarter@cyberelles.com ou par courrier à :
Cyberelles : 19 rue Lacaze 75014 Paris. Un accusé de réception sera envoyé par mail dès réception de dossier de candidature, il vaudra confirmation du dépôt de la candidature.

Prix

Les prix sont constitués d'une dotation d'une valeur de 50.000 euros, partagée entre les 3 premières finalistes comprenant :

- Du mécénat de compétences de 18 à 36 mois par un membre Cyberelles (juridique, comptable, e-commerce, création ou audit de marque, marketing digital... selon besoins des lauréates).
- Un accompagnement de 24 mois par un comité de suivi, composé d'expertes dans le domaine du digital et de l'activité de l'entreprise.
- Des lots offerts par les différentes entreprises partenaires du concours.

Calendrier

- 17 octobre 2013 : lancement de l'appel à projets
- 19 décembre 2013 : clôture de l'appel à projets
- 10 janvier 2014 : date de sélection prévisionnelle
- 21 janvier 2014 : oral des candidates pré-sélectionnées

Communication

La communication sur les projets sélectionnés s'effectuera sur la base des informations recueillies dans le dossier de candidature, sauf mention contraire de la porteuse du projet ou de l'entreprise.

Il est de la responsabilité de la candidate de s'assurer qu'aucune information relative à la propriété intellectuelle ne figure dans les éléments fournis dans le dossier de candidature.

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les candidates bénéficieront d'un droit d'accès et de rectification aux informations communiquées à Cyberelles.

Engagement des candidats

Toute candidate au concours Power Starter :

- s'engage à accepter le prix sous sa forme attribuée,
- s'engage à prendre connaissance et accepter sans réserve le présent règlement, reconnaît détenir les droits de propriété intellectuelle du projet proposé ou être autorisée par les codétenteurs à candidater au concours Power Starter,
- renonce à tout recours concernant les conditions d'organisation du concours Power Starter, les résultats et les décisions des jurys,
- s'interdit toute réclamation ou demande de dédommagement en cas de modification, report ou annulation de la manifestation,
- autorise par avance les organisateurs et partenaires à publier son nom, département d'habitation et photographie, à réaliser tout support qu'ils pourront utiliser dans toute manifestation liée au présent concours, sans que cette publication ou utilisation puisse ouvrir d'autres droits que ceux des prix attribués,
- s'engage à participer à toute action de communication lancée par Cyberelles dans le cadre du concours Power Starter et notamment à être présente ou représentée à la cérémonie de remise des prix,
- renonce à revendiquer tout droit sur son image et fait son affaire de tout problème qui pourrait surgir de la publicité faite par le biais du concours Power Starter autour de ses réalisations.

Les lauréates du concours seront informées de leur sélection. Elles s'engagent à conserver le résultat confidentiel jusqu'à remise des prix.

Modalités

- La participation au concours est gratuite.
- Un même dossier peut être présenté à plusieurs éditions du concours.
- Le projet devra être porté par une ou plusieurs personnes (regroupées ou non en société) dont au moins une serait une femme issue des Quartiers¹ et ayant 18 ans ou plus.
- Aucun dossier ne sera restitué aux candidates.

Modifications du règlement

Cyberelles se réserve tout droit pour annuler ou modifier le présent règlement dicté par les circonstances ou la force majeure.

Dans le cas d'une annulation pure et simple, aucune charge de quelque nature que ce soit ne pourra être retenue contre Cyberelles.

En cas de modification du présent règlement, Cyberelles s'engage à en faire parvenir la teneur aux candidates identifiées comme telles par le bureau Cyberelles, au plus tard dans les 15 jours avant la tenue des évaluations.

Obtention du règlement

Il peut être obtenu gratuitement en ligne sur le portail www.cyberelles.com/concours-power-starter ou sur simple demande écrite par mail à powerstarter@cyberelles.com

¹Quartiers urbains prioritaires : ZUS, ZFU, ZRU